

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
EVREUX  
PALAIS DE JUSTICE  
4bis RUE DE VERDUN BP 382  
27003 EVREUX CEDEX  
TELEPHONE : 36.29.11.11.

CERTIFICAT  
DE DÉPÔT D'ACTES DE SOCIÉTÉ

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration  
SOCIÉTÉ MAGASINAGE ET DE GESTION DE  
Route de Coudres  
27220 SAINT ANDRÉ DE L'ÈURE

Cabinet  
EUROFORMALITES  
142 AV DE PARIS  
94300 VINCENNES

Numéro RCS : EVREUX B 712 038 009

(7150/740133)

Dénomination sociale :

SOCIÉTÉ MAGASINAGE ET DE GESTION DE STOCKS

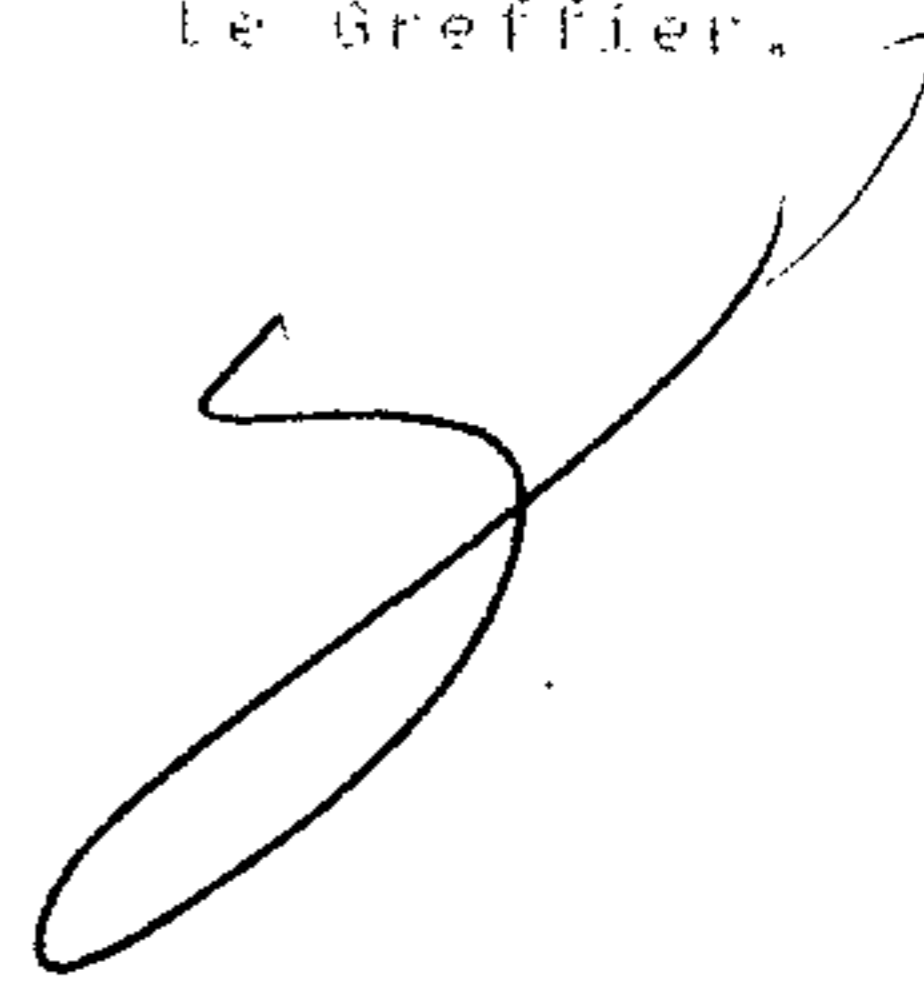
Pièces déposées le 22/07/1996

Numéro : 961341

PV CONSEIL ADMINISTRATION du 15/03/1996  
- DEMISSION ADMINISTRATEUR  
- NOMIN. ADMINISTRATEUR

Coût du dépôt : 85,02 Francs.  
dont T.V.A. : 8,54 Francs.

Le Greffier,



**SOFRASTOCK**  
**Société Anonyme au capital de 9 700 000 Francs**  
**Siège social : Route de Coudre**  
**27220 SAINT ANDRE DE L'EURE**



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 15 mars 1996**

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le 15 mars à 10 h 30, les administrateurs de la Société SOFRASTOCK se sont réunis en Conseil à l' A G R rue des Abondances à BOULOGNE BILLANCOURT sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

**Etaient présents :**

MM. HAMARD	- Président Directeur Général
DEVERNAY	- Administrateur
DUQUENNE	- Administrateur
GARCIA	- Administrateur

**Etaient représentés :**

MM. ALONSO CALVO	- représenté par M. HAMARD
MONTREDON	- représenté par M. DEVERNAY

**Etaient absents :**

MM. VAUDOYER	- Administrateur
DUBUS	- Administrateur

**Assistaient également à la séance :**

MM. CHARLES	
STOLL	
HURON	- Directeur Financier
Mme LOUIS	- Représentant du personnel
M. CHARRON.....	- Représentant du personnel

Le Conseil réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

M. HAMARD préside la séance.

M. RAIMI, Commissaire aux comptes est présent.

Melle COQUILLARD remplit les fonctions de secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 1995 et commentaires relatifs aux différentes rubriques,
- Perspectives 1996,
- Démission de deux administrateurs,
- Cooptation de deux administrateurs,
- Convocation à l'Assemblée Générale Mixte,
- Questions diverses.

#### **I - ARRETE DES COMPTES ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 1995 - ADOPTION DU RAPPORT DE GESTION ET DU PROJET DE RESOLUTIONS**

M. HURON, Directeur Financier, commente la brochure financière remise aux administrateurs d'où il fait ressortir que le chiffre d'affaires est de 84 523 KF en 1995 par rapport à 75 654 KF en 1994, soit en hausse de 11,72 %.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit (principales activités) :

- collections Tiers	7,41 %
- prestations PPA/PCOE	74,04 %
- tiers	12,69 %
- MPR	2,20 %
- plate-forme	3,04 %
- divers	0,62 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe RENAULT est de 75 198 KF, soit 88,97 % du chiffre d'affaires total.

#### **Effectif**

L'effectif inscrit en fin d'année est resté stable à 217 ( 9 embauches et 9 départs). L'effectif moyen a augmenté de 2,33 % entre 1994 et 1995 tandis que la masse salariale s'est accrue de 6,01% pendant la même période.

Autres charges d'exploitation (variations significatives)

- Frais postaux	1 205 KF (+ 11,37 %)
- Transports	1 265 KF (+ 28,95 %)
- Fournitures/outillages	1 602 KF (- 13,22 %)
- Loyers	2 000 KF (- 16,98 %)
- Autres services extérieurs	2 313 KF (+ 41,55 %)
- Entretien	4 985 KF (+ 48,85 %)
- Emballages	2 222 KF (+ 23,58 %)

Résultat financier + 412 KF

Résultat exceptionnel+ 70 KF

Investissements

- incorporels	51 KF
- corporels	5 009 KF

Désinvestissements

- incorporels	11 KF
- corporels	1 452 KF

Après échanges de vues, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et approuve le rapport de gestion ainsi que le projet des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil d'Administration propose de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 703 879 F :

- réserve légale	1 560 605
- réserves réglementées (plus values nettes à long terme)	1 548 338
- résultat de l'exercice 1995	3 703 879
- report à nouveau 1994	176 567
- dividendes au titre de 1995	3 700 000
- nouveau report à nouveau 1995	180 446

**II - PERSPECTIVES 1996**

Les comptes prévisionnels intègrent des perspectives d'évolution d'activité en fonction des plans de développement connus au moment de l'élaboration des budgets.

### **III - DEMISSION ET COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Messieurs DUBUS et VAUDOYER ont fait part au Conseil d'Administration de leur souhait de ne plus être membre du Conseil d'Administration de SOFRASTOCK.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs DUBUS et VAUDOYER.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Messieurs STOLL et CHARLES, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateurs à titre provisoire Messieurs STOLL et CHARLES en remplacement de Messieurs DUBUS et VAUDOYER, démissionnaires.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs STOLL et CHARLES exerceront leurs fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'au 9 juin 2000.

Messieurs STOLL et CHARLES entrent alors en séance et déclarent qu'ils acceptent les fonctions d'administrateur, qu'ils satisfont aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ni disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

#### **IV - CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Le Président informe le Conseil de la nécessité de convoquer une Assemblée Générale Mixte pour le 9 mai 1996 à 15 heures afin de modifier les statuts. En effet, à compter du transfert au secteur privé de la participation majoritaire de l'Etat Français dans le capital de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA, la loi N° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ainsi que les dispositions introduites à ce sujet dans les statuts cesseront de s'appliquer et qu'en conséquence, la Société se trouvera être régie par les dispositions de la loi N° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.

Ces dispositions n'entreront en vigueur qu'à la condition suspensive du transfert au secteur privé de la participation majoritaire de l'Etat Français dans le capital de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT (selon les modalités prévues par la loi N° 86-912 du 6 août 1986 modifiée par la loi N° 93-923 du 19 juillet 1993).

Ce transfert sera réalisé le jour de l'inscription aux comptes des ayants droits des actions de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA cédées par l'Etat Français. Ainsi, le texte des articles 17, 18 et 19 des statuts sera modifié.

Le Conseil arrête le projet des résolutions ainsi que le texte des nouveaux statuts annexé aux résolutions.

Le Conseil convoque l'Assemblée appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

##### **A titre ordinaire :**

- lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes,
- approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31.12.1995,
- quitus aux administrateurs,
- affectation du résultat,
- approbation des opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- ratification de la cooptation de deux administrateurs.

##### **A titre extraordinaire :**

- rapport du Conseil à l'Assemblée Générale,

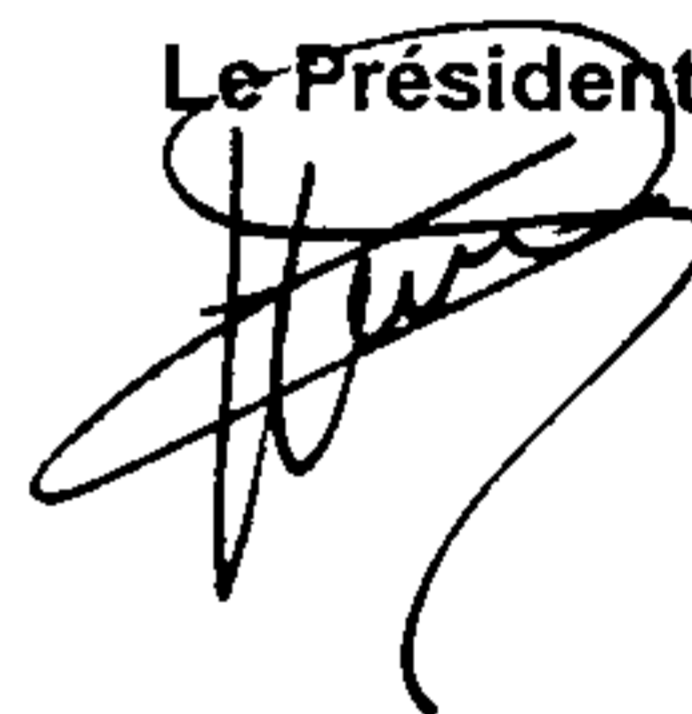
- modifications statutaires à condition suspensive du transfert au secteur privé de la participation majoritaire de l'Etat Français dans le capital de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 30.

Un Administrateur



Le Président



COPIE CONFORME



D. HAMARD -